

APPEL D'OFFRES

Pour la sous-traitance d'expertise externe dans le cadre du projet de la confédération Européenne des Syndicats (CES) :

Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) **Formations syndicales sur la nouvelle stratégie de l'UE** **pour la période 2011-2014**

1. Contexte

Dans le courant de l'année 2012/2013, la CES a mené un projet sur la RSE, soutenu par la Commission européenne. Celui-ci a permis de mettre en évidence les nouvelles pratiques des affiliés de la confédération en matière de RSE depuis 2006. Ce projet a encore permis d'élaborer des priorités syndicales pour les années à venir, notamment par rapport à la nouvelle stratégie de l'UE.

Mais la conférence finale a aussi mis en évidence le besoin urgent de formation des syndicalistes à une série d'outils, de principes, d'instruments ou de règlements internationaux et européens. Le présent projet entend répondre à la demande pressante des membres exprimée à cette occasion.

2. Déroulement

Deux formations : février 2014 et mars-avril 2014 / 30 personnes / Bruxelles / 2 jours / interprétariat en anglais, français, allemand, italien.

La conférence de mai 2013 a notamment mis en évidence le besoin et la demande de formations à destination essentiellement : de formateurs syndicaux ; de coordinateurs et de membres de comités d'entreprise/ d'instances d'information et de consultation, qu'ils soient nationaux ou européens ; de responsables RSE au sein des organisations. Ce souhait de formation, exprimé clairement comme une des priorités du suivi du projet 2012/2013, portera sur deux aspects.

Le *premier* concernera les principes, les lignes directrices et les outils internationalement reconnus en matière de RSE (déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, principes directeurs de l'OCDE, principes directeurs des Nations Unies, etc).

Le *second* concernera la nouvelle proposition de la Commission d'instaurer, dans les entreprises occupant plus de 500 personnes, un « reporting » non financier.

Pour la CES, ces deux « outils », d'ailleurs repris dans la « nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014 » doivent être plus largement mis en œuvre aux niveaux appropriés, comme prévu dans le programme d'action de la Commission. Il est donc essentiel pour les syndicats européens de s'approprier ces outils.

Aussi, les deux formations pourraient permettre à la fois un état des lieux de l'avancée des travaux (suivi de la communication) de la Commission Européenne, l'échange des organisations membres de la CES à ce sujet et un débat avec les autres parties prenantes.

Ces formations pourraient ainsi s'organiser autour de deux temps forts :

- présentation des documents introductifs préparés par l'expert ; formation sur/ discussions autour du contenu (avec participation souhaitée d'intervenants externes : OIT, CSI, TUAC, Commission, etc)
- table ronde finale avec les diverses organisations et parties prenantes en présence.

Conférence / juin 2014 / 100 personnes / Bruxelles / 1,5 jour

Après les deux formations, une Conférence de suivi sera organisée en juin 2014 à Bruxelles en anglais, français, allemand, polonais, italien. L'expert aura enrichi les deux documents de base, destinés aux formations, des discussions en formation, pour affiner ceux-ci en vue de la Conférence, et établir une synthèse, sous forme de « toolkit » pratique à destination de formateurs, de coordinateurs et de membres de comités d'entreprise (européens) ou de responsables RSE notamment.

Cette Conférence se centrera sur trois points essentiels :

- le suivi des conclusions des deux formations ;
- la présentation des dernières pratiques et des priorités des organisations membres de la CES ;
- une actualisation de la contribution syndicale au programme d'actions de la Commission ;

Suivi des conclusions de la Conférence :

La CES s'est déjà exprimée en décembre 2011, par le biais d'une résolution, afin de présenter son point de vue en matière de RSE. Cette position a été enrichie des conclusions du projet 2012/2013 - et en particulier des échanges qui ont eu lieu au cours de la Conférence de mai 2013, ainsi que de l'étude finale qui en a résulté.

Aussi, il est très important, en parallèle aux deux formations, d'évaluer le suivi réservé, par les organisations membres de la CES, aux conclusions de la Conférence de mai 2013 et du « plan d'action interne » qui en a découlé. Pour cela, l'expert recontactera les confédérations nationales et les fédérations professionnelles européennes membres de la CES.

Cette analyse servira, après discussion à la Conférence de 2014, à l'actualisation du « plan d'action CES ».

3. Tâches à exécuter par le contractant

Le contractant sera chargé d'exécuter les tâches suivantes :

- Produire 2 documents de préparation pour les formations (20 pages chacun)
- Animer les 2 séminaires de formation
- Produire le « toolkit » à l'issue des formations. Cet outil sera présenté et validé à la conférence finale, avant traduction et large diffusion au sein de nos organisations affiliées et de parties prenantes intéressées. Ce « toolkit » de 40 pages sera réalisé en anglais et français, imprimé en 100 copies, et téléchargeable, à partir du site de la CES, pour les organisations membres, et en particulier leurs formateurs d'une part, et leurs coordinateurs de comités d'entreprise européens de l'autre.
- Contribuer à la préparation et à l'animation de la conférence finale
- Effectuer le suivi auprès des membres de la CES, en vue d'actualiser le « plan d'action CES » sur la RSE.

Le travail de l'expert sera supervisé par le Comité de pilotage, présidé par Patrick Itschert, Secrétaire Général adjoint de la CES (et responsable, entre autres, pour la thématique de la RSE).

C'est dans le cadre de ce Comité de pilotage que se définira le contenu des documents à réaliser et se validera la méthodologie de la collecte et du traitement des informations à effectuer par l'expert externe.

4. Compétences requises

Le contractant devra prouver que l'(équipe d') expert(s) chargé(s) de livrer ces prestations a :

- une haute maîtrise de l'anglais et du français. La connaissance d'une troisième langue sera un atout;
- une expérience significative dans le domaine faisant l'objet du projet, à savoir la RSE - Responsabilité Sociale de l'Entreprise.
- une expérience d'étude/recherche et formation en matière de relations industrielles et de dialogue social, et notamment en matière de RSE - Responsabilité Sociale de l'Entreprise;
- une expérience de projets menés au niveau européen
- une expérience dans la rédaction de documents pour une forte démultiplication.

- un respect des délais prévus dans le cadre de la mise en oeuvre d'un projet.
- une capacité de travailler en équipe.

5. Calendrier et rapports

Les prestations prévues par ce projet devront être livrées pendant la période du mois d'octobre 2013 au mois de septembre 2014.

Les 2 documents de préparation seront présentés à la CES, pour validation, avant les 2 formations prévues, et le « toolkit » sera présenté à la CES, pour validation, avant la conférence finale du projet, tenue en juin 2014.

Les dates précises de rendu des différents rapports et documents seront définies par le Comité de pilotage.

6. Prix

Les conditions de rémunération de l'expert / cabinet d'expertise retenu sont fixées dans le cadre du contrat avec la Commission européenne. En conséquence, ces conditions ne sont pas négociables et ne constituent pas un critère de sélection de l'offre. L'expert / cabinet d'expertise retenu sera rémunéré sur une base maximum de 39 000 € (toutes taxes comprises) pour le travail effectué.

7. Paiements

Le paiement sera effectué en 2 versements :

- un premier versement à la signature du contrat, d'un montant équivalant à 1/3 du total;
- le solde, sur présentation de la facture globale après validation par le Comité de pilotage du contenu des rapports et du produit final (le « toolkit »).

8. Critères de sélection

Le marché sera attribué à l'expert dont l'offre représente le meilleur rapport qualité/prix, en prenant en considération les critères suivants :

- Expériences, CV, preuves de travaux antérieurs dans le domaine faisant l'objet du projet ;
- Capacité de travailler en équipe ;
- Capacité de travailler en anglais et en français;
- Habilité à rédiger les rapports en anglais ou en français;
- Respect des calendriers ;
- Respect du budget ;

9. Contenu et présentation de l'offre

L'offre, rédigée en langue anglaise ou française, devra comprendre les éléments suivants :

- Une lettre officielle de demande;
- Un CV détaillé des responsables du Consortium et des experts;
- Un budget en euros conformément aux règles de la Commission européenne ;
- L'offre du demandeur spécifiant comment les tâches décrites dans l'appel d'offre seront réalisées.
- Des informations sur l'expérience des experts / cabinet d'expertise en matière de tâches similaires.

10. Publication et conditions de l'appel d'offre

Le délai de réception des offres est de 25 jours à compter de la date de la diffusion du présent appel d'offre de la Confédération Européenne des Syndicats.

L'appel d'offre sera publié le 30 septembre 2013 (mis en ligne dans le site web de la CES : www.etuc.org , et diffusé auprès de trois potentiels prestataires de services) et les réponses devront parvenir pour le 25 octobre 2013, à l'attention de Monsieur Alexandre MARTIN, CES, Responsable des projets et des financements européens, par e-mail (amartin@etuc.org) ou courrier postal (Bd du roi Albert II n° 5 – 1210 Bruxelles).

Un comité de trois personnes représentant des entités organisationnelles de la Confédération Européenne des Syndicats sans liens hiérarchiques entre elles sera composé. Un ou plusieurs membres de cette commission paraphent les documents prouvant la date et l'heure de l'envoi de chaque offre. Les membres du comité signent le procès-verbal des offres reçues, qui identifie les offres conformes et qui motive les rejets pour non-conformité au regard des modalités de dépôt.

Ensuite ce comité évalue les demandes de participation qui ont été identifiées comme conformes. Un procès-verbal d'évaluation et de classement des demandes de participation sera établi, daté et signé par tous les membres du comité d'évaluation. Il sera conservé aux fins de référence ultérieure.

Ce procès verbal comportera :

1. Le nom et l'adresse du pouvoir adjudicateur, l'objet et la valeur du marché;
2. Le nom des candidats exclus et les motifs de leur rejet;
3. Le nom des candidats retenus pour examen et la justification de leur choix;
4. Le nom du candidat proposé et la justification de ce choix au regard des critères de sélection ou d'attribution.

Le pouvoir adjudicateur prendra ensuite sa décision et informera tous les candidats du résultat de cette procédure.